



**Conseil d'administration
du Programme des Nations Unies
pour le développement, du Fonds
des Nations Unies pour la population
et du Bureau des Nations Unies
pour les services d'appui aux projets**

Distr. générale
30 novembre 2022
Français
Original : anglais

Première session ordinaire de 2023
30 janvier-3 février 2023, New York
Point 7 de l'ordre du jour provisoire
Programmes de pays et questions connexes

**Descriptif de programme de pays pour la République
centrafricaine (2023-2027)**

Table des matières

<i>Chapitre</i>	<i>Page</i>
I. Rôle du PNUD au regard du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable	2
II. Priorités du programme et partenariats	3
III. Administration du programme et gestion des risques	8
IV. Contrôle de l'exécution et évaluation du programme	9
Annexe	
Cadre de résultats et d'allocation de ressources pour la République centrafricaine (2023-2027)	11



I. Rôle du PNUD au regard du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable

1. La République centrafricaine est dotée d'un certain potentiel agricole, de ressources minérales et de vastes forêts. Pourtant, sa population reste la plus pauvre au monde et est confrontée à de nombreux défis en matière de développement humain. Le pays se trouve à l'avant-dernière position (188 sur 189) de l'indice de développement humain, avec un score de 0,571¹. Outre l'insécurité chronique qui frappe le pays depuis des décennies, le développement économique et social est freiné par l'absence d'infrastructures de base, le manque d'investissements dans les secteurs productifs, et la faible capacité institutionnelle et financière de l'État de s'acquitter de ses fonctions essentielles. Le pays fait face à des risques climatiques croissants, susceptibles de saper ses perspectives de développement durable.

2. L'histoire montre que les périodes qui précèdent et qui suivent les élections donnent lieu à des tensions sociales et politiques, comme en attestent les attentats violents perpétrés récemment par des groupes armés qui ont tenté de perturber la tenue des élections nationales en 2020 et 2021. Certains groupes armés, signataires de l'accord de paix, ont formé une alliance afin de faire obstacle au vote, réduisant ainsi le taux de participation malgré le déploiement rapide d'agents formés et d'équipement.

3. Le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable pour 2023-2027, qui se veut une réponse à la situation, repose sur les priorités nationales et le Plan national de relèvement et de consolidation de la paix². Le PNUD ciblera les groupes susceptibles d'être laissés pour compte et recensés dans le cadre de l'analyse commune de pays, à savoir : a) les jeunes sous-employés qui risquent d'être recrutés par des groupes armés ; b) les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays, dont le nombre est estimé à 722 101³ et qui ont immensément besoin d'une aide d'urgence et d'une aide au relèvement ; c) les victimes de violations des droits humains ; d) les minorités ethniques⁴, dont l'exercice des droits reste considérablement entravé ; e) les femmes, qui restent les principales victimes de la discrimination fondée sur le genre ; f) les personnes handicapées⁵, qui sont davantage susceptibles d'être victimes de stigmatisation et de mauvais traitements, et d'être exclues du système éducatif ; g) les prisonniers, dont le nombre est estimé à 2 000 et 73 % sont en attente de jugement.

4. L'avantage comparatif du PNUD tient à sa position stratégique au sein de l'équipe de pays des Nations Unies. En tant que prestataire de solutions intégrées et partenaire de confiance dans le cadre de la mise en œuvre du Plan-cadre de coopération, le PNUD accorde la priorité : a) à la consolidation de l'état de droit en appuyant l'accès à la justice et la sécurité, la lutte contre la corruption et l'organisation d'élections nationales ; b) à l'accès aux possibilités économiques en aidant le secteur privé tout en promouvant l'accès des populations vulnérables à l'emploi décent, aux services de base et à la protection sociale ; c) à la consolidation de la paix et à la prévention des conflits en tirant parti des efforts des autorités en faveur de la décentralisation, du développement local et de la gouvernance, mais aussi

¹ Indice de développement humain, 2019.

² Les priorités établies dans le cadre du Plan national de relèvement et de consolidation de la paix sont : a) de soutenir la paix, la sécurité et la réconciliation ; b) de renouveler le contrat social entre l'État et la société ; c) de garantir le relèvement économique et la relance des secteurs productifs.

³ Rapport du Bureau de la coordination des affaires humanitaires, septembre 2021.

⁴ Les Aka et les Bayaka (pygmées) et les Mbororo (Foulani).

⁵ Dans son rapport 2022, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires estime ce chiffre à 430 000.

en levant les principaux obstacles à l'égalité des sexes ; d) à la gestion durable des ressources naturelles en étendant les zones protégées tout en créant des emplois.

5. L'évaluation du précédent programme révèle que le PNUD a fait usage de son avantage comparatif en fournissant des infrastructures de base, du matériel et des capacités humaines. Celui-ci a appuyé l'organisation d'élections nationales, dont les résultats ont été acceptés par toutes les parties prenantes, en dépit d'une augmentation des actes de violence perpétrés par des groupes armés. La contribution du PNUD a été essentielle au fonctionnement temporaire des institutions de l'état de droit et à la lutte contre la violence fondée sur le genre. De plus, 24 000 personnes ont bénéficié du programme de renforcement de la résilience du PNUD visant à créer des débouchés professionnels et à améliorer la cohésion sociale. Le PNUD a également encouragé l'adoption de mesures et la mise en œuvre de réformes institutionnelles pour faciliter l'accès à l'énergie.

6. Tenant compte du contexte national et des enseignements tirés, le PNUD appliquera une stratégie en deux volets axées sur la résilience. Au niveau institutionnel, il renforcera la capacité de l'État de promouvoir la sécurité et l'état de droit afin d'en finir avec l'impunité des auteurs de crimes de guerre, notamment d'actes de violence fondée sur le genre, créant ainsi des conditions propices à un développement porteur de transformations et inclusif, lequel est essentiel pour garantir une paix durable dans le pays. Aux niveaux individuel et communautaire, il améliorera les infrastructures communautaires, renforcera la résilience face aux changements climatiques et encouragera les services financiers accessibles à tous afin d'élargir les possibilités économiques et sociales. L'approfondissement de la collaboration établie avec le Gouvernement afin d'accélérer la décentralisation et le développement local sera au cœur de l'approche stratégique du PNUD, dans la droite ligne de l'Accord politique pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine de 2019. En tirant parti du lien entre l'action humanitaire, le développement et la paix, le PNUD veillera à pallier les manquements et à améliorer la cohérence dans ces domaines. Il appliquera des innovations à grande échelle en s'appuyant sur les résultats de son laboratoire d'accélération.

II. Priorités du programme et partenariats

7. Les priorités du programme ont été définies dans le cadre d'ateliers consultatifs avec les autorités et d'autres interlocuteurs nationaux. Guidé par l'objectif visant à faire de la République centrafricaine un pays reposant sur l'état de droit qui soit stable, prospère et en harmonie avec la nature, et où la population puisse pleinement réaliser son potentiel et bénéficier équitablement du développement national, le Plan-cadre de coopération établit quatre priorités, conformes aux Plan national de relèvement et de consolidation de la paix : a) la promotion de la paix, de la sécurité, des droits humains et de l'état de droit ; b) l'inclusion et l'accès équitable à des services sociaux essentiels de qualité ; c) la formation professionnelle et l'accélération d'une croissance économique inclusive et durable ; d) la durabilité environnementale et la résilience face aux crises et aux répercussions des changements climatiques.

8. Pour concrétiser les priorités susmentionnées, l'équipe de pays des Nations Unies a défini sept réalisations dans le cadre du Plan-cadre de coopération. Quatre concernent le PNUD, qui les a regroupées sous trois piliers associés au programme de pays, à savoir : a) la transformation structurelle et la participation citoyenne ; b) le relèvement, la stabilisation et la consolidation de la paix ; c) l'environnement, l'énergie et les changements climatiques. La relation entre le Plan-cadre de

coopération et le programme de pays du PNUD est présentés dans le tableau ci-dessous.

<i>Pilier du Plan-cadre de coopération</i>	<i>Réalisation énoncée dans le Plan-cadre de coopération</i>	<i>Pilier du programme de pays</i>	<i>Réalisation énoncée dans le programme de pays (d'ici à 2027)</i>
Paix	Réalisation 2	Transformation structurelle et participation citoyenne	La population centrafricaine vit dans l'état de droit, a accès à la justice et à la sécurité, et ses droits humains sont promus et protégés.
Prospérité	Réalisation 2	Relèvement, stabilisation et consolidation de la paix	La population centrafricaine, notamment les femmes, les jeunes, les réfugiés, les personnes de retour, les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays et tous les autres groupes vulnérables, jouissent d'un accès équitable et durable aux possibilités économiques qui favorisent la création d'emplois décents, l'entrepreneuriat, l'innovation et la transition numérique.
Paix	Réalisation 1	Relèvement, stabilisation et consolidation de la paix	La population centrafricaine vit dans un environnement où les mécanismes de consolidation de la paix, de réconciliation nationale et de gouvernance sont inclusifs, responsables et efficaces.
Planète	Réalisation 1	Environnement, énergie et changements climatiques	La résilience de l'État et de la population est renforcée grâce à la gouvernance durable des ressources naturelles et de l'environnement.

9. Pour maximiser son incidence, l'équipe de pays des Nations Unies a adopté deux approches. La première vise à mettre en commun les efforts des membres de l'équipe en associant deux organismes ou plus aux projets (projets conjoints) La deuxième, qui repose sur le lien entre l'action humanitaire, le développement et la paix, vise à faire le pont entre les interventions humanitaires, les activités de développement et les efforts de consolidation de la paix. Le PNUD jouit d'une certaine expérience dans ce domaine, en particulier l'état de droit et l'intégration des questions de genre, comme l'a révélé l'évaluation du programme précédent.

10. L'hypothèse qui sous-tend la théorie du changement du programme de pays est la suivante : a) si la population centrafricaine vit dans l'état de droit et a accès à la justice et à la sécurité, et que ses droits humains sont promus et protégés ; b) si elle vit dans un environnement où les mécanismes de consolidation de la paix, de réconciliation nationale et de gouvernance sont inclusifs, responsables et efficaces ; c) si l'ensemble de la population du pays, notamment les femmes, les jeunes, les réfugiés, les personnes de retour, les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays et tous les autres groupes vulnérables, jouissent d'un accès équitable et durable aux possibilités économiques qui encouragent la création d'emplois décents, l'entrepreneuriat, l'innovation et la numérisation ; d) si la résilience de l'État et de la population est renforcée grâce à la gouvernance durable des ressources naturelles et de l'environnement ; e) en partant du postulat selon lequel la paix et la sécurité sont rétablies dans tout le territoire, toutes les parties prenantes agissent sur le plan politique, les obstacles structurels à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes sont levés, et les partenaires techniques et financiers continuent de fournir un appui ; f) alors le pays sera un État stable, prospère et en harmonie avec la nature, qui respecte l'état de droit, et la population réalisera son plein potentiel et bénéficiera

équitablement du développement du pays. Pour ce faire, le programme accordera une attention particulière à l'innovation, à la transition numérique et aux partenariats stratégiques en tant que facilitateurs majeurs.

Pilier 1. Transformation structurelle et participation citoyenne

11. Axé sur les solutions types 2 et 6 du Plan stratégique du PNUD pour 2022-2025 et en partenariat avec le Ministère de la justice, les organisations de la société civile, la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA) et les donateurs, le programme continuera d'appuyer le renforcement du système judiciaire afin d'en finir avec l'impunité, notamment les crimes les plus graves, et d'améliorer l'accès à la justice de tous les citoyens, en particulier les femmes, les détenus, les minorités ethniques et les victimes de violations des droits humains. Les grandes priorités au cœur du programme seront le redéploiement des institutions dans tout le pays, le renforcement des capacités opérationnelles sur le terrain, la poursuite des procédures judiciaires ouvertes par la Cour pénale spéciale, l'opérationnalisation de la Commission vérité, justice, réparation et réconciliation, la promotion de l'état de droit et la protection des droits humains. Afin de rendre la Cour opérationnelle, la coopération Sud-Sud et triangulaire sera renforcée avec les pays clés.

12. En s'appuyant sur les bonnes pratiques définies lors du cycle précédent et en collaborant avec le Ministère de l'intérieur chargé de la sécurité publique et la MINUSCA, le PNUD favorisera le renforcement des capacités des forces de sécurité intérieure en matière de police de proximité et de responsabilité des services publics, deux aspects essentiels pour restaurer la confiance entre les institutions étatiques et les citoyens, tout en promouvant une meilleure représentation des femmes.

13. Dans le cadre de sa collaboration avec la MINUSCA et les donateurs, le PNUD appuiera les processus démocratiques en contribuant à l'organisation d'élections transparentes et inclusives, et en garantissant la participation des femmes, des personnes handicapées et des minorités ethniques. Il renforcera les capacités des institutions, dont la Commission électorale nationale, l'Assemblée nationale, la Cour constitutionnelle et les conseils communaux. En parallèle, il accordera la priorité au renforcement des capacités des organisations de la société civile, notamment celles dirigées par des femmes, des jeunes et des personnes handicapées, ainsi qu'à la promotion de la participation citoyenne et la lutte contre les inégalités à tous les niveaux.

14. Le PNUD, en collaboration avec les ministères concernés, l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), la MINUSCA, les donateurs et les organisations de la société civile, promouvra l'autonomisation des femmes et encouragera ces dernières à jouer un rôle moteur dans le développement durable. Il veillera à la prise en compte systématique des questions de genre tout au long de la mise en œuvre du programme, tout en luttant contre la discrimination multiple fondée sur l'âge, le handicap, la classe sociale, l'appartenance ethnique, la religion et le statut de personne déplacée, l'objectif étant de ne laisser personne de côté.

15. Afin d'optimiser la fourniture de services publics accessibles et de qualité, et en partenariat avec la Haute Autorité chargée de la bonne gouvernance et les ministères concernés, le programme appuiera la revitalisation de l'administration publique aux niveaux central et local en renforçant la coopération Sud-Sud déjà établie avec le Rwanda et le Burundi, et en promouvant la consolidation de la gouvernance économique et financière.

16. Les résultats attendus au titre de ce pilier visent à créer un environnement propice à la réalisation du pilier 2 présenté ci-après.

Pilier 2. Relèvement, stabilisation et consolidation de la paix

Accès équitable et durable aux possibilités économiques et aux services publics de base

17. Conformément aux solutions types 1, 3 et 6 du PNUD, ce pilier s'articule autour de deux priorités : a) la création de débouchés économiques durables et inclusifs dans les domaines de l'entrepreneuriat, de l'innovation et de la transition numérique, et la création d'emplois décents ; b) la consolidation de la paix, la réconciliation nationale et l'établissement de mécanismes de gouvernance inclusifs, responsables et efficaces. Ces mécanismes ont pour objectif de promouvoir un environnement favorable au relèvement, et à la croissance durable et inclusive.

18. Le PNUD appuiera le renforcement des capacités afin de promouvoir un développement durable pour tous, aux niveaux national et local. Il prendra la tête des efforts visant à favoriser la planification stratégique et le suivi du développement, et travaillera avec le Ministère de l'économie, du plan et de la coopération. Plusieurs études et campagnes de collecte de données ventilées par sexe et par âge seront menées afin d'éclairer l'élaboration des politiques et des programmes, et de faciliter le suivi de leur mise en œuvre.

19. Afin d'améliorer l'accès des femmes, des personnes déplacées, des jeunes, des personnes handicapées et des minorités ethniques aux possibilités économiques et aux services publics de base, le programme s'efforcera de créer des conditions propices à la croissance inclusive en établissant des partenariats avec les ministères concernés et des organisations de la société civile, notamment dans le cadre de la programmation conjointe avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), le Fonds des Nations Unies pour la population et le Programme alimentaire mondial (PAM). Ces efforts porteront, entre autres, sur l'appui à différentes parties prenantes en matière de capacités, l'établissement de cadres afin que le secteur privé agisse efficacement et la promotion des micro et petites entreprises. Les chaînes de valeur des secteurs productifs⁶ et les partenariats public-privé seront étendus en tirant parti de l'accord relatif à la Zone de libre-échange continentale africaine et d'autres instruments régionaux. De même, il s'agira de diversifier les services financiers.

20. Compte tenu des multiples difficultés rencontrées pour revitaliser et accélérer la croissance et la réalisation des objectifs de développement durable, et à la lumière du Programme d'action d'Addis-Abeba, le PNUD adoptera une approche globale sous le contrôle du Gouvernement afin de mobiliser toutes les ressources disponibles et de les allouer au développement national. Sur la base d'une évaluation du potentiel actuel du pays, notamment de ses ressources minières et forestières, de ses partenariats public-privés, etc., un cadre intégré de financement du développement sera élaboré en coordination avec tous les acteurs pertinents grâce à un nouveau dispositif de gouvernance. Le PNUD intensifiera ses efforts en collaborant avec son pôle financier et en optimisant ses résultats grâce à la coopération Sud-Sud.

21. Les problèmes propres aux personnes déplacées seront abordés dans le cadre la stratégie nationale des solutions durables. Le PNUD interviendra dans les domaines désignés comme stratégiques et collaborera avec le Bureau de la coordination des

⁶ Les secteurs productifs sont notamment l'agriculture, l'élevage, la pêche, la foresterie, l'artisanat et l'exploitation minière. Pour ce qui est du secteur minier, le PNUD soutiendra l'activité artisanale, à petite échelle et informelle afin d'accroître la productivité grâce à un meilleur accès aux ressources, tout en s'assurant que les garanties sociales et environnementales sont strictement respectées et pleinement transparentes.

affaires humanitaires et le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés en s'appuyant sur le lien entre l'action humanitaire, le développement et la paix. Il agira de concert avec les autorités, les acteurs humanitaires et les organisations de la société civile afin d'aider les personnes déplacées à accéder à des solutions durables. Des dispositifs de préparation résilients et durables seront mis en place afin d'atténuer les effets des risques naturels et des crises sanitaires potentiels.

22. Afin de ne laisser personne de côté, ce pilier renforcera les services et les systèmes de protection sociale en améliorant les capacités et la gouvernance des structures et des mécanismes existants. Il sera essentiel de mettre en œuvre une politique nationale de protection sociale soucieuse des questions de genre afin d'améliorer les possibilités économiques et sociales des plus vulnérables.

Consolidation de la paix et réconciliation nationale

23. Le PNUD, conscient du rôle essentiel de coordination et de gestion joué par les communautés locales en matière de consolidation de la paix dans le cadre des processus de réconciliation et de dialogue, coordonnera et/ou renforcera ses partenariats avec différents acteurs, en particulier les organismes des Nations Unies et les donateurs. Afin de « ne pas nuire » et de maximiser les possibilités de consolidation de la paix, le programme mettra l'accent sur la prévention de l'extrémisme violent et la lutte contre ce phénomène, en tenant compte des séquelles du conflit dans la planification du développement et la gestion des ressources naturelles à l'échelle locale, et en renforçant le rôle moteur et la pleine participation des femmes en matière de paix et de relèvement.

24. Compte tenu des multiples problèmes opérationnels sur le terrain, en particulier dans les régions de l'est du pays qui sont caractérisées par l'insécurité, l'éloignement, l'isolement et un marché local de biens et de services réduit, le PNUD approfondira ses partenariats avec la MINUSCA et les organisations non gouvernementales (ONG).

Pilier 3. Environnement, énergie et changements climatiques

25. En partenariat avec les ministères concernés, la FAO, le PAM et le secrétariat de la Convention sur la diversité biologique, ce pilier aidera les autorités à mettre en œuvre les solutions types 3, 4, 5 et 6 du PNUD et à bâtir une économie verte soucieuse des questions de genre, résiliente, tenant compte des risques et inclusive qui est capable de gérer ses ressources naturelles de manière durable et d'en tirer parti afin de garantir la prospérité de l'ensemble de la population. Le lien avec le Fonds vert pour le climat pour ce qui est des forêts, de la biodiversité, de la sécurité alimentaire, des petites et moyennes entreprises, des produits forestiers autres que le bois d'œuvre et les énergies renouvelables sera approfondi.

26. Le programme travaillera avec des ONG clés, axant son action sur la gestion durable des ressources naturelles, l'accélération de la transition vers les énergies renouvelables et la mise en œuvre de politiques promouvant le développement durable. Il appliquera des approches inclusives et fondées sur les droits afin d'encourager l'égalité des sexes et l'engagement des femmes en faveur de l'action climatique.

27. Dans le cadre de partenariats approfondis, le PNUD aidera le Ministère de l'environnement à mettre en œuvre les accords multilatéraux relatifs à l'environnement, en particulier à élaborer et exécuter des stratégies relatives aux contributions déterminées au niveau national. La priorité sera accordée au transfert de technologies, pratiques et capacités innovantes, respectueuses de l'environnement et sûres pour faire face aux risques climatiques anticipés. Les mesures relatives à la gestion des risques de catastrophe, à l'adaptation aux changements climatiques et à

l'atténuation de ces phénomènes cibleront les secteurs de l'énergie, de l'agriculture et de la foresterie, les zones protégées, l'eau et les infrastructures de base, en tenant compte de la problématique femmes-hommes.

28. Les innovations liées au financement de l'action climatique seront pleinement étudiées afin de répondre aux besoins du pays en la matière, qui s'élèvent à 1,7 milliard de dollars au titre de ses contributions déterminées au niveau national. Un nouveau fonds national pour le climat sera rendu opérationnel et les capacités des ministères chargés de l'environnement, de l'agriculture et de l'élevage, du développement rural, de l'énergie et de l'aménagement du territoire seront renforcées pour tirer parti des possibilités offertes à l'échelle mondiale.

III. Administration du programme et gestion des risques

29. Le présent descriptif de programme de pays donne un aperçu de la contribution du PNUD aux résultats nationaux et constitue le principal moyen de rendre compte au Conseil d'administration de la mesure dans laquelle les résultats correspondent aux objectifs fixés et de l'utilisation des ressources allouées au programme. Pour chaque niveau (pays, région et siège), les responsabilités afférentes au programme de pays sont énoncées dans les politiques et procédures régissant les programmes et opérations du PNUD, ainsi que dans le dispositif de contrôle interne.

30. Le programme sera exécuté sur le plan national. Si nécessaire, l'exécution nationale peut être remplacée par l'exécution directe pour tout ou partie du programme en cas de force majeure. La politique harmonisée concernant les transferts de fonds et la politique de gestion des risques institutionnels seront appliquées en coordination avec les autres entités des Nations Unies de façon à gérer les risques financiers. Les définitions et les classifications des coûts afférents aux activités de programme et aux activités visant l'efficacité du développement seront appliquées aux différents projets concernés. Afin d'atténuer les risques liés à l'exécution du programme, le bureau de pays élaborera chaque trimestre un plan d'accélération de l'exécution, dont la mise en œuvre (y compris la liquidation des avances) fera l'objet d'un suivi hebdomadaire.

31. Les mécanismes de gouvernance nationale prévus dans le Plan national de relèvement et de consolidation de la paix permettront de s'assurer que l'appui des Nations Unies et du PNUD est fourni conformément aux priorités nationales et que les partenaires contribuent au cadre de responsabilité mutuelle défini dans le Plan. Ces mécanismes sont notamment le Conseil d'orientation, qui promeut le dialogue de haut niveau sur l'élaboration des politiques et le Comité directeur conjoint, qui assure la coordination stratégique du portefeuille et constitue le cadre de consultation entre les autorités et tous les partenaires de mise en œuvre du Plan, et qui est coprésidé par le Coordonnateur résident et les autorités. Le PNUD est responsable ou coresponsable de la coordination sectorielle et programmatique pour les trois piliers du Plan national de relèvement et de consolidation de la paix.

32. Le programme sera mis en œuvre dans un environnement incertain caractérisé par des risques politiques et des risques liées à la sécurité. Des groupes armés sont toujours actifs sur le territoire et sont susceptibles de détériorer la situation de sécurité, ce qui pourrait entraver ou empêcher l'accès du PNUD aux populations cibles. L'équipe de pays des Nations Unies et la MINUSCA suivront et atténueront les risques en veillant à l'équilibre entre les interventions en amont et en aval, et en tenant compte des causes endogènes et des dynamiques des conflits transfrontières. Le programme sera ajusté pour cibler des régions plus accessibles et plus sûres. Le PNUD s'efforcera d'approfondir ses partenariats avec les autres organismes des Nations Unies, les partenaires de développement et les organisations de la société

civile en promouvant des approches tenant compte des séquelles du conflit et axées sur le lien entre l'action humanitaire, le développement et la paix, permettant ainsi au programme de changer de direction sans perdre de vue les objectifs à long terme.

33. Compte tenu des différents contextes et de la position attentiste des partenaires internationaux traditionnels du pays (Union européenne, Banque mondiale, Fonds monétaire international, Gouvernement français, etc.) les risques financiers sont importants. Pour les atténuer, en plus de revitaliser les partenariats existants (Union européenne, gouvernements japonais et américain, etc.), le PNUD entend en établir de nouveaux avec des donateurs non conventionnels tels que les universités, le secteur privé et les institutions financières, y compris en dehors du pays. En cas de ressources insuffisantes, il réduira ses activités en se concentrant sur les zones géographiques couvertes par le programme précédent afin de maximiser son incidence tout en garantissant un certain rapport coût-efficacité.

34. Les processus électoraux sont associés à des risques élevés de conflit post-électoral. Le programme débutera au cours de la prolongation du cycle électoral actuel, dont les élections locales sont prévues en 2023. Celles-ci pourraient soit entraîner des risques importants, soit favoriser la création d'un environnement propice au développement local. Ces risques seront atténués en promouvant le dialogue entre les partis politiques et en faisant avancer la stabilisation politique et la consolidation de la paix.

35. Le PNUD emploiera des instruments de programmation innovants, comme le mécanisme de mobilisation et les services de développement, ainsi que des projets de développement conventionnels, afin d'obtenir des résultats de qualité, l'objectif étant d'établir des mécanismes d'intervention rapides et souples permettant, en amont, d'élaborer des politiques, de réaliser des évaluations, de formuler des réponses aux crises et de tester des innovations susceptibles d'être appliquées à grande échelle et de tirer parti de la collaboration avec le secteur privé.

36. Les risques sociaux et environnementaux associés à l'action du PNUD, en particulier l'exploitation minière artisanale à petite échelle, seront gérés grâce à des normes d'entreprise environnementales et sociales, au principe de responsabilité, à un système d'alerte rapide et à des mécanismes de règlement des litiges pour les communautés. Le PNUD mettra en place des mesures d'atténuation adaptées.

37. Le comité directeur du mécanisme de gouvernance veillera à la mise en œuvre du programme en procédant à des examens réguliers et en formulant des recommandations en fonction de l'évolution de la situation.

IV. Contrôle de l'exécution et évaluation du programme

38. Le bureau de pays préparera un plan intégré de suivi et d'évaluation, qui servira de cadre de référence tout au long de la période couverte par le programme. Ce plan sur cinq ans sera décomposé en plans annuels afin de guider le suivi et l'évaluation, tant au niveau du programme qu'au niveau des projets.

39. Un système de suivi cohérent tenant compte des questions de genre sera établi afin de garantir que des données ventilées sont collectées et disponibles rapidement. Des rapports périodiques sur les progrès accomplis seront produits aux niveaux du programme et des projets, permettant ainsi d'évaluer l'état d'avancement des objectifs fixés. Des visites de terrain seront organisées pour valider les résultats, recueillir l'avis des bénéficiaires et des parties prenantes, et formuler des recommandations visant à améliorer la mise en œuvre des projets et du programme. Les informations ainsi générées serviront au suivi des documents stratégiques comme le plan stratégique du PNUD, le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le

développement durable, le Plan national de relèvement et de consolidation de la paix, et d'autres plans internationaux.

40. Dans les zones dont l'accès peut être restreint, les données seront collectées en partenariat avec des tierces parties. Des mécanismes seront établis pour garantir la crédibilité des données recueillies. Il pourra être envisagé de tenir les réunions des comités directeurs des projets et du programme à distance.

41. Pour le suivi des produits, la priorité sera accordée aux sources nationales et internationales, si possible. En collaboration avec d'autres organismes des Nations Unies, le PNUD renforcera la capacité du pays de réaliser des enquêtes, et de collecter et d'analyser les données nécessaires pour pallier les manquements.

42. Tous les nouveaux projets seront soumis à une procédure de vérification sociale et environnementale préliminaire, et les risques recensés feront l'objet d'un suivi et d'une atténuation dans le cadre d'interventions adaptées. Les données relatives aux innovations seront collectées en temps réel grâce au laboratoire d'accélération.

43. La théorie du changement, le cadre de résultats et d'allocation des ressources, et le plan d'évaluation seront examinés et mis à jour en fonction de l'évolution de la situation du pays, des résultats obtenus et des enseignements tirés.

44. Les progrès engrangés en matière d'égalité des sexes seront suivis grâce au marqueur genre et à la collecte de données ventilées par sexe. Le PNUD allouera 15 % des ressources du programme à des projets dont l'objectif principal est l'égalité des sexes. De même, 5 % à 10 % du budget du programme sera consacré au suivi, à l'évaluation et à la communication des résultats.

45. Une stratégie de gestion des connaissances sera élaborée afin de garantir que le public ciblé est régulièrement informé des résultats obtenus dans le cadre du programme, et les enseignements tirés et les résultats tangibles seront diffusés via des canaux de communication innovants comme les médias sociaux.

Annexe

Cadre de résultats et d'allocation de ressources pour la République centrafricaine (2023-2027)

Priorité ou objectif du pays : Plan national de relèvement et de consolidation de la paix – Pilier 1 : Restaurer la paix, la sécurité et la cohésion sociale ; Pilier 2 : Renouveler le contrat social entre l'État et la population

Réalisation 1 énoncée dans le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable faisant intervenir le PNUD : D'ici à 2027, la population centrafricaine vit dans l'état de droit, a accès à la justice et à la sécurité, et ses droits humains sont promus et protégés

Réalisation correspondante du plan stratégique : Accélération de la transformation structurelle, notamment des transitions verte, inclusive et numérique

<i>Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles</i>	<i>Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable</i>	<i>Produits indicatifs</i>	<i>Principaux partenaires ou cadres de partenariat</i>	<i>Montant indicatif des ressources, par réalisation (en dollars des États-Unis)</i>
<p>Indicateur 1.1. Pourcentage de la population ayant déclaré faire confiance à la justice ordinaire</p> <p>Niveau de référence (2021) : 47,35 %</p> <p>Niveau cible (2027) : 60 %</p>	<p>Source : sondages sur la paix, la justice et la sécurité</p> <p>Fréquence de la collecte : annuelle</p> <p>Entité responsable : Bureau du Coordonnateur résident</p>	<p>Produit 1.1 : L'espace civique et l'accès à la justice sont étendus aux plus vulnérables, notamment aux prisonniers et aux victimes de violations des droits humains, et l'état de droit et les droits humains sont renforcés conformément aux normes nationales et internationales.</p> <p>Indicateur 1.1.1 : Nombre de procès organisés par la Cour pénale spéciale</p> <p>Niveau de référence (202) : 1</p> <p>Niveau cible (2027) : 5</p> <p>Source : rapports du Ministère de la justice</p> <p>Fréquence de la collecte : annuelle</p> <p>Indicateur 1.1.2 : Nombre de dossiers de victimes traités par la Commission vérité, justice, réparation et réconciliation</p> <p>Niveau de référence (2022) : 0</p> <p>Niveau cible (2027) : 40</p> <p>Source : rapports du Ministère de la justice</p> <p>Fréquence de la collecte : annuelle</p> <p>Indicateur 1.1.3 : Nombre de personnes soutenues qui ont accès à la justice (indicateur 2.2.3 du plan stratégique)</p> <p>Niveau de référence (2020) : 22 700 (64 % de femmes)</p> <p>Niveau cible (2027) : 42 700 (70 % de femmes)</p> <p>Source : rapports du Ministère de la justice</p> <p>Fréquence de la collecte : annuelle</p>	<p>Ministères concernés :</p> <ul style="list-style-type: none"> – MINUSCA – Gouvernement des États-Unis – Union européenne – Organisations de la société civile – Réseau de médias 	<p>Ressources ordinaires : 11 120 000 dollars</p> <p>Autres ressources : 56 500 000 dollars</p>

Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles	Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable	Produits indicatifs	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation (en dollars des États-Unis)
<p>Indicateur 1.2. Pourcentage de la population ayant déclaré faire confiance aux forces de défense et de sécurité, aux forces armées et à la police pour assurer sa sécurité</p> <p>Niveau de référence (2020) : Gendarmerie : 48 % Police : 43 %</p> <p>Niveau cible (2027) : Gendarmerie : 55 % Police : 50 %</p>	<p>Source : sondages sur la paix, la justice et la sécurité</p> <p>Fréquence de la collecte : annuelle</p> <p>Entité responsable : Bureau du Coordonnateur résident</p>	<p>Indicateur 1.1.4 : Nombre d'agents des forces de sécurité intérieure déployés pour garantir la sécurité de la population à l'extérieur de Bangui</p>	<ul style="list-style-type: none"> – Autorité nationale des élections – Cour constitutionnelle – Réseau de médias – Ministères concernés – Organisations de la société civile – Gouvernement des États-Unis – Union européenne – ONU-Femmes – MINUSCA 	
		<p>Niveau de référence (2022) : 1 668 (5 % de femmes)</p> <p>Niveau cible (2027) : 2 500 (10 % de femmes)</p> <p>Source : rapports du Ministère de l'intérieur chargé de la sécurité publique et de la MINUSCA</p> <p>Fréquence de la collecte : annuelle</p>		
		<p>Produit 1.2 : Les institutions et processus démocratiques, et la société civile sont <u>renforcés</u> pour créer une sphère publique inclusive et ouverte avec une participation du public accrue facilitée par des solutions numériques.</p>		
		<p>Indicateur 1.2.1 : Nombre de nouveaux votants enregistrés (indicateur 2.4.2 du plan stratégique)</p> <p>Niveau de référence (2022) : Femmes : 0 ; Hommes : 0</p> <p>Niveau cible (2027) : 840 000 Femmes : 420 000 ; Hommes : 420 000</p> <p>Source : Autorité nationale des élections</p> <p>Fréquence de la collecte : annuelle</p>		
		<p>Indicateur 1.2.2 : Nombre de personnes ayant participé aux élections (indicateur 2.4.3 du plan stratégique)</p> <p>Niveau de référence (2020) : 655 000</p> <p>Niveau cible (2025) : 1 600 000</p> <p>Source : Cour constitutionnelle</p> <p>Fréquence de la collecte : en fonction du calendrier électoral</p>		
		<p>Produit 1.3 : Les systèmes de gouvernance efficaces et responsables sont améliorés pour cocréer des solutions visant à prévenir et atténuer les risques de corruption et à accélérer la réalisation des objectifs de développement durable, et pour doter l'ensemble des acteurs, notamment le secteur privé, de ces solutions.</p>	<p>Ministères concernés :</p> <ul style="list-style-type: none"> – Haute autorité chargée de la bonne gouvernance – Organisations de la société civile – MINUSCA – Organismes des Nations Unies 	
		<p>Indicateur 1.3.1 : Nombre de mesures visant à renforcer la responsabilité (notamment la responsabilité sociale), à prévenir et atténuer les risques de corruption, et à intégrer</p>		

Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles	Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable	Produits indicatifs	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation (en dollars des États-Unis)
		<p>la lutte contre la corruption dans la gestion des fonds publics, la prestation de services et d'autres secteurs (indicateur 2.1.1 du plan stratégique)</p> <p>Niveau de référence (2022) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Niveau national : 0 • Niveau local: 0 • Niveau sectoriel : 0 <p>Niveau cible (2027) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Niveau national : 2 • Niveau local : 6 • Niveau sectoriel : 3 		
		<p>Indicateur 1.3.2 : Nombre de mécanismes multipartites, notamment de plateformes d'innovation sociale ou de plateformes numériques entre les autorités, les communautés et le secteur privé, visant à renforcer l'agilité du secteur public, la collaboration, la conception conjointe, le financement public et privé, et la fourniture de solutions pour un développement durable aux niveaux national et sectoriel (indicateur 2.1.3 du plan stratégique)</p> <p>Niveau de référence (2022) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Niveau national : 0 • Niveau sectoriel : 0 <p>Niveau cible (2027) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Niveau national : 2 • Niveau sectoriel : 3 		

Priorité ou objectif du pays : Plan national de relèvement et de consolidation de la paix – Pilier 2 : Renouveler le contrat social entre l'État et la population ; Pilier 3 : Promouvoir le relèvement économique et la relance des secteurs productifs

Réalisation 2 énoncée dans le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable faisant intervenir le PNUD : D'ici à 2027, la population centrafricaine, notamment les femmes, les jeunes, les réfugiés, les personnes de retour, les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays et tous les autres groupes vulnérables, jouissent d'un accès équitable et durable aux possibilités économiques qui favorisent la création d'emplois décents, l'entrepreneuriat, l'innovation et la transition numérique

Réalisation correspondante du plan stratégique : Accélération de la transformation structurelle, notamment des transitions verte, inclusive et numérique

Indicateur 2.1. Part des prêts alloués aux PME	Source : Banque des États de l'Afrique centrale	Produit 2.1 : Le Programme 2030, l'Accord de Paris et d'autres cadres adoptés au niveau intergouvernemental sont intégrés dans les plans de développement national et local ; des mesures sont prises pour accélérer les progrès ;	Ministères concernés : – Union européenne – MINUSCA	Ressources ordinaires : 9 662 000 dollars
---	--	---	--	--

Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles	Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable	Produits indicatifs	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation (en dollars des États-Unis)
Niveau de référence (2022) : 0,4 % Niveau cible (2027) : 5 %	Fréquence de la collecte : annuelle Entité responsable : Bureau du Coordonnateur résident	les budgets et les progrès sont évalués à l'aide de solutions fondées sur les données (produit 1.1 du plan stratégique).	– Organismes des Nations Unies	Autres ressources : 51 000 000 dollars
Indicateur 2.2. Taux de pauvreté Niveau de référence (2021) : 71,2 % Niveau cible (2027) : 62 %		<p>Indicateur 2.1.1 : Nombre de plans de développement et de budgets tenant compte de cadres adoptés au niveau intergouvernemental à l'échelle de l'ensemble de l'administration (indicateur 1.1.1 du plan stratégique)</p> <p>Niveau de référence (2022) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Programme de développement durable à l'horizon 2030 : 2 (intégration en cours) • Déclaration et Programme d'action de Beijing : 2 (intégration en cours) <p>Niveau cible (2027) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Programme de développement durable à l'horizon 2030 : 4 (intégrés) • Déclaration et Programme d'action de Beijing : 4 (intégrés) <p>Source : rapports des ministères concernés</p> <p>Fréquence de la collecte : annuelle</p> <p>Indicateur 2.1.2 : Nombre d'études réalisées, d'innovations mises au point, et de systèmes de collecte et de gestion des données pertinents mis en place dans le pays afin de guider l'élaboration de politiques et de programmes de développement national et d'en suivre la mise en œuvre</p> <p>Niveau de référence (2021) : 2 (en cours)</p> <p>Niveau cible (2027) : 4 (terminé)</p> <p>Source : rapports des ministères concernés</p> <p>Fréquence de la collecte : annuelle</p> <p>Indicateur 2.1.3 : Nombre de cadres de financement du développement national mis en place</p> <p>Niveau de référence (2021) : 1 (en cours)</p> <p>Niveau cible (2027) : 3 (presque terminé)</p> <p>Source : rapports des ministères concernés</p> <p>Fréquence de la collecte : annuelle</p>		

Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles	Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable	Produits indicatifs	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation (en dollars des États-Unis)
		<p>Produit 2.2 : L'accès aux services de base ainsi qu'aux actifs et services financiers et non financiers est <u>amélioré</u> afin d'étayer les capacités productives favorisant des moyens de subsistance et des emplois durables à même d'assurer la prospérité (produit 1.3 du plan stratégique).</p>	<p>Ministères concernés :</p> <ul style="list-style-type: none"> – Union européenne – MINUSCA – Bureau de la coordination des affaires humanitaires – Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés 	
		<p>Indicateur 2.2.1 : Nombre de personnes, notamment de femmes, de jeunes, de personnes déplacées et de personnes issues de minorités ethniques, ayant accès aux services de base</p> <p>Niveau de référence (2021) : 32 000 (47 % de femmes)</p> <p>Niveau cible (2027) : 57 000 (50 % de femmes)</p> <p>Source : rapports des ministères concernés</p> <p>Fréquence de la collecte : annuelle</p>		
		<p>Indicateur 2.2.2 : Nombre de personnes, notamment de femmes, de jeunes, de personnes déplacées et de personnes issues de minorités ethniques, ayant accès aux services financiers</p> <p>Niveau de référence (2021) : 6 200 (49 % de femmes)</p> <p>Niveau cible (2027) : 10 200 (50 % de femmes)</p> <p>Source : rapports des ministères concernés</p> <p>Fréquence de la collecte : annuelle</p>		
		<p>Indicateur 2.2.3 : Nombre de chaînes de valeur agricoles et minérales développées aux fins de commerce</p> <p>Niveau de référence (2021) : 0</p> <p>Niveau cible (2027) : 3</p> <p>Source : rapports des ministères concernés</p> <p>Fréquence de la collecte : annuelle</p>		
		<p>Indicateur 2.2.4 : Nombre de personnes, notamment de femmes, de jeunes, de personnes déplacées et de personnes issues de minorités ethniques, occupant un emploi et dont les moyens de subsistance se sont améliorés dans un contexte de crise ou postérieur à une crise (indicateur 3.3.1 du plan stratégique)</p> <p>Niveau de référence (2022) : 22 000</p> <p>Niveau cible (2027) : 42 000 (40 % de femmes)</p>		

Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles	Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable	Produits indicatifs	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation (en dollars des États-Unis)
		<p>Source : rapports des ministères concernés</p> <p>Fréquence de la collecte : annuelle</p> <p>Produit 2.3 : Les systèmes de santé et de préparation aux pandémies équitables, résilients et durables sont <u>renforcés</u> afin de lutter contre les maladies transmissibles et non transmissibles (produit 1.4 du plan stratégique).</p>	<p>Ministères concernés</p> <p>– MINUSCA</p> <p>– Organismes des Nations Unies</p>	
		<p>Indicateur 2.3.1 : Nombre de structures de santé équipées des chaînes du froid fonctionnant à l'énergie solaire</p> <p>Niveau de référence (2022) : 0</p> <p>Niveau cible (2027) : 20</p> <p>Source : rapports du Ministère de la santé</p> <p>Fréquence de la collecte : annuelle</p>		
		<p>Produit 2.4 : Les systèmes de protection sociale sont <u>renforcés</u> dans les administrations publiques, les secteurs privé et informel, et les institutions non gouvernementales</p>	<p>Ministères concernés</p> <p>– Organismes des Nations Unies</p>	
		<p>Indicateur 2.4.1 : Existence d'un document d'orientation national sur la protection sociale inclusive et soucieuse des questions de genre</p> <p>Niveau de référence (2022) : Non</p> <p>Niveau cible (2027) : Oui</p> <p>Source : rapports du Ministère du travail chargé de la protection sociale</p> <p>Fréquence de la collecte : annuelle</p>		
		<p>Indicateur 2.4.2 : Nombre de participants bénéficiant de services de protection sociale (indicateur 1.2.2.1 du plan stratégique)</p> <p>Niveau de référence (2022) : 0</p> <p>Niveau cible (2027) : 1 500 (40 % de femmes)</p> <p>Source : rapports du Ministère du travail et de la protection sociale</p> <p>Fréquence de la collecte : annuelle</p>		

Indicateurs de réalisation,
niveaux de référence et niveaux
cibles

Source des données, fréquence
de la collecte et entité responsable

Produits indicatifs

Principaux partenaires ou cadres
de partenariat

Montant indicatif
des ressources,
par réalisation
(en dollars des États-Unis)

Priorité ou objectif du pays : Plan national de relèvement et de consolidation de la paix – Pilier 1 : Restaurer la paix, la sécurité et la cohésion sociale

Réalisation 3 énoncée dans le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable faisant intervenir le PNUD : D'ici à 2027, la population centrafricaine vit dans un environnement où les mécanismes de consolidation de la paix, de réconciliation nationale et de gouvernance sont inclusifs, responsables et efficaces

Réalisation correspondante du plan stratégique : Renforcement de la résilience pour faire face à l'incertitude et aux risques systémiques

Indicateur 1.1. Pourcentage de la population ayant perçu une diminution des tensions socioculturelles au cours des 12 derniers mois
Niveau de référence (2020) : 88 %
Niveau cible (2027) : 95 %

Source : sondages sur la paix, la justice et la sécurité

Fréquence de la collecte : annuelle

Entité responsable : Bureau du Coordonnateur résident

Produit 3.1 : La décentralisation, le développement local et la gouvernance sont efficaces et tiennent compte des risques afin de permettre le développement socioéconomique, de fournir des services de base de manière inclusive, de garantir la sécurité des communautés, et de prévenir les catastrophes et les conflits.

Indicateur 3.1.1 : Nombre d'administrations sous-nationales dotées d'un plan de développement local tenant compte des séquelles du conflit et des questions de genre

Niveau de référence (2022) : 0

Niveau cible (2027) : 15

Source : rapports du Ministère de l'administration du territoire
Fréquence de la collecte : annuelle

Indicateur 3.1.2 : Nombre d'administrations sous-nationales qui mettent en œuvre leur plan de développement

Niveau de référence (2022) : 0

Niveau cible (2027) : 10

Source : rapports du Ministère de l'administration du territoire
Fréquence de la collecte : annuelle

Indicateur 3.1.3 : Nombre d'acteurs clés prenant des mesures pour prévenir et combattre l'extrémisme violent

Niveau de référence (2022) : 0

Niveau cible (2027) : 30

Source : rapport sur la Stratégie nationale de prévention de la radicalisation et de l'extrémisme violent

Fréquence de la collecte : annuelle

Ministères concernés :

- Union européenne
- MINUSCA
- Bureau de la coordination des affaires humanitaires
- Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés
- FAO
- PAM

Ressources ordinaires :
8 875 000 dollars

Autres ressources :
39 400 000 dollars

Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles	Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable	Produits indicatifs	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation (en dollars des États-Unis)
--	--	---------------------	---	---

<p>Indicateur 1.1.2. Pourcentage de la population ayant déclaré que la République centrafricaine vivait en paix</p> <p>Niveau de référence (2020) : 16 %</p> <p>Niveau cible (2027) : 30 %</p>	<p>Source : sondages sur la paix, la justice et la sécurité</p> <p>Fréquence de la collecte : annuelle</p> <p>Entité responsable : Bureau du Coordonnateur résident</p>	<p>Indicateur 3.1.4 : Nombre d'administrations nationales et sous-nationales dotées de plans d'urgence multirisques et/ou de plan de prévention des risques de catastrophe</p> <p>Niveau de référence (2022) : 0</p> <p>Niveau cible (2027) : niveau national : 4 (aide humanitaire, agriculture, santé et logement) ; niveau sous-national : 10</p> <p>Source : rapports du Ministère de l'administration du territoire</p> <p>Fréquence de la collecte : annuelle</p> <p>Produit 3.2. : Promouvoir l'égalité des sexes, et le rôle moteur et la participation des femmes, notamment en situation de crise, en prenant des mesures positives, en renforçant les institutions et la société civile, et en levant les obstacles structurels</p> <p>Indicateur 3.2.1 : Nombre de partenariats avec des institutions et la société civile visant à promouvoir le rôle moteur des femmes, leur participation et l'égalité des sexes</p> <p>Niveau de référence (2022) : 0</p> <p>Niveau cible (2027) : 10</p> <p>Source : Ministère de la promotion de la femme</p> <p>Fréquence de la collecte : annuelle</p> <p>Indicateur 3.2.2 : Nombre de femmes présentes dans les organes décisionnels des institutions républicaines</p> <p>Niveau de référence (2022) : 194</p> <p>Niveau cible (2027) : 230</p> <p>Source : Ministère de la promotion de la femme</p> <p>Fréquence de la collecte : annuelle</p>	<p>Ministères concernés :</p> <ul style="list-style-type: none"> – Organisations de la société civile – Organismes des Nations Unies 	
---	--	--	--	--

Priorité ou objectif du pays : Plan national de relèvement et de consolidation de la paix - Pilier 3 : Promouvoir le relèvement économique et la relance des secteurs productifs

Réalisation 4 énoncée dans le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable faisant intervenir le PNUD : D'ici à 2027, la résilience de l'État et de la population est renforcée grâce à la gouvernance durable des ressources naturelles et de l'environnement

Réalisation correspondante du plan stratégique : Accélération de la transformation structurelle, notamment des transitions verte, inclusive et numérique

<p>Indicateur 4.1. Surface de terres déboisées et</p>	<p>Source : FAO</p>	<p>Produit 4.1 : Les ressources naturelles sont <u>protégées</u> et <u>gérées</u> de manière équitable, participative et inclusive afin d'améliorer l'adaptation, la productivité durable tenant</p>	<p>Ministères concernés :</p>	<p>Ressources ordinaires :</p>
--	----------------------------	---	-------------------------------	---------------------------------------

Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles	Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable	Produits indicatifs	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation (en dollars des États-Unis)
<p>dégradées restaurée (Plan-cadre de coopération)</p> <p>Niveau de référence (2018) : 591 000 ha</p> <p>Niveau cible (2027) : 750 000 ha</p>	<p>Fréquence de la collecte : annuelle</p> <p>Entité responsable : Bureau du Coordonnateur résident</p>	<p>compte du climat et les moyens de subsistance, et de réduire les sources de conflit.</p> <p>Indicateur 4.1.1 : Nombre de communautés dotées de capacités renforcées pour gérer les zones protégées</p> <p>Niveau de référence (2022) : 0</p> <p>Niveau cible (2027) : 3</p> <p>Source : rapports du Ministère de l'environnement</p> <p>Fréquence de la collecte : annuelle</p>	<p>– Organisations de la société civile</p> <p>– Organismes des Nations Unies</p>	<p>5 937 000 dollars</p> <p>Autres ressources : 26 100 000 dollars</p>
<p>Indicateur 4.2. Surface de terres agricoles créée (Plan-cadre de coopération)</p> <p>Niveau de référence (2020) : 375 000 ha</p> <p>Niveau cible (2027) : 750 000 ha</p>	<p>Source : FAO</p> <p>Fréquence de la collecte : annuelle</p> <p>Entité responsable : Bureau du Coordonnateur résident</p>	<p>Indicateur 4.1.2 : Nombre de communautés dotées de capacités renforcées pour promouvoir l'écotourisme</p> <p>Niveau de référence (2022) : 0</p> <p>Niveau cible (2027) : 3</p> <p>Source : rapports du Ministère de l'environnement</p> <p>Fréquence de la collecte : annuelle</p> <p>Indicateur 4.1.3 : Surface de zones protégées créées ou dont la gestion a été améliorée (indicateur 4.1.2 du plan stratégique)</p> <p>Niveau de référence (2022) : 0</p> <p>Niveau cible (2027) : 1 500 ha</p> <p>Source : rapports du Ministère de l'environnement</p> <p>Fréquence de la collecte : annuelle</p> <p>Produit 4.2 : Le financement public et privé de l'action climatique est <u>mobilisé</u> pour appuyer la création d'entreprises et d'emplois grâce à l'utilisation durable de l'eau, des forêts et des sols, et pour promouvoir la biodiversité, les solutions climatiques et la mise en œuvre des contributions déterminées au niveau national de la République centrafricaine, dans le cadre d'un développement à long terme, durable et tenant compte des risques.</p> <p>Indicateur 4.2.1 : Nombre de personnes bénéficiant directement de mécanismes en faveur de la biodiversité, de l'eau, des forêts et des solutions climatiques financés par</p>	<p>Ministères concernés</p> <p>– Organisations de la société civile</p> <p>– Organismes des Nations Unies</p>	

Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles	Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable	Produits indicatifs	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation (en dollars des États-Unis)
<p>Indicateur 4.3. Proportion de préfectures ayant adopté et mis en œuvre des stratégies de réduction des risques de catastrophes dans le cadre de leur plan de développement local</p> <p>Niveau de référence (2022) : 0 %</p> <p>Niveau cible (2027) : 50 %</p>	<p>Source : rapports du Ministère de l'administration territoriale</p> <p>Fréquence de la collecte : annuelle</p> <p>Entité responsable : Bureau du Coordonnateur résident</p>	<p>des ressources publiques (indicateur 4.2.1 du plan stratégique)</p> <p>Niveau de référence (2022) : 0</p> <p>Niveau cible (2027) : 1 000</p> <p>Source : rapports du Ministère de l'environnement</p> <p>Fréquence de la collecte : annuelle</p> <p>Produit 4.3 : La transition vers les énergies renouvelables est accélérée en tirant parti des progrès technologiques, des innovations en matière d'énergie propre et des nouveaux mécanismes de financement pour soutenir la relance verte (produit 5.2 du plan stratégique)</p> <p>Indicateur 4.3.1 : Nombre de micro-centrales hydroélectriques ou électro-solaires fonctionnelles installées</p> <p>Niveau de référence (2022) : centrales hydroélectriques : 0 ; centrales électro-solaires : 0</p> <p>Niveau cible (2027) : centrales hydroélectriques : 4 ; centrales électro-solaires : 5</p> <p>Source : rapports du Ministère du développement de l'énergie et des ressources hydrauliques</p> <p>Fréquence de la collecte : annuelle</p> <p>Indicateur 4.3.2 : Capacité énergétique des technologies renouvelables installées (indicateur 5.2.1 du plan stratégique)</p> <p>Niveau de référence (2022) : centrales hydroélectriques : 0 mégawatt ; centrales électro-solaires : 0 mégawatt</p> <p>Niveau cible (2027) : centrales hydroélectriques : 4 mégawatts ; centrales électro-solaires : 5 mégawatts</p> <p>Source : rapports du Ministère du développement de l'énergie et des ressources hydrauliques</p> <p>Fréquence de la collecte : annuelle</p> <p>Indicateur 4.3.3 : Nombre de fonds verts et verticaux indépendants</p> <p>Niveau de référence (2022) : 0</p>	<p>Ministères concernés</p> <ul style="list-style-type: none"> – Organisations de la société civile – Organismes des Nations Unies 	

*Indicateurs de réalisation,
niveaux de référence et niveaux
cibles*

*Source des données, fréquence
de la collecte et entité responsable*

Produits indicatifs

*Principaux partenaires ou cadres
de partenariat*

*Montant indicatif
des ressources,
par réalisation
(en dollars des États-Unis)*

Niveau cible (2027) : 1

Source : rapports du Ministère de l'environnement

Fréquence de la collecte : annuelle
